



CHARTER D'ETHIQUE Géoparc du Jbel Bani

Réf :88_550_6567bis CHARTE

D'ETHIQUE Géoparc du Jbel Bani EDITORIAL

Le Géoparc est créé à une période où le Maroc est en pleine mutation administrative avec la mise en place de la Régionalisation avancée, dans la continuité de la mise en application de la nouvelle constitution de 2011 préconisée par Sa Majesté le Roi Mohammed VI. Avec la création de l'AMDGJB, (Association Marocaine de Développement du Géoparc du Jbel Bani – Tata) que j'ai l'honneur de présider nous nous devons de répondre à la confiance des populations, des élus qui sera la condition clef de la réussite future de ce projet pour toute la région qu'il implique.

L'ambition de cette charte d'éthique sera d'exprimer les valeurs et principes qui ont rassemblés les membres Fondateurs en tant qu'acteurs du Tourisme, du monde Scientifique et Universitaire, des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication, nos partenaires Marocains comme Etrangers qui nous ont accordé leur confiance pour réussir cette mission.

Cette dernière est complémentaire à La Charte de Géotourisme que nous avons tenu d'édifier en tant que feuille de route de réalisation de notre projet.

Aussi, je compte sur chacun d'entre vous pour, quel que soit la discipline dans laquelle il opère, vérifier, appliquer et agir en toutes circonstances selon les valeurs, principes décrits dans cette



charte et dans les documents auxquels elle fait référence.

Patrick Simon

Chef de Projet Coordonnateur du Géoparc

Président de l'AMDGJB

L'ESPRIT GEOPARC du JBEL BANI L'«esprit du Géoparc Jbel Bani» repose sur un ensemble de valeurs fondamentales que les membres fondateurs, du bureau, les collaborateurs et partenaires devront s'engager de partager. Celles-ci sont définies par les priorités suivantes !

LES PRINCIPES D'ACTION DU GEOPARC

Les principes d'action du Géoparc qui s'appuieront sur ces valeurs, refléteront la manière dont le Géoparc entend conduire ses relations à l'égard de tous ses partenaires et parties prenantes.

Ces principes d'action constitueront la référence du Géoparc, en particulier dans la mise en oeuvre de son projet de développement Durable, Inclusif, Intégré et Responsable.

D'une façon générale, le Géoparc du Jbel Bani s'engage à conduire ses affaires, dans le cadre de son développement, dans le respect des Lois et réglementations nationales, locales et régionales comme internationales.

« L'ATTITUDE GEOPARC ET SES REGLES DE CONDUITE »

Sans avoir à se substituer au sens des responsabilités de chacun il est défini que des règles établies par cette charte d'éthique constitueront les fondements de l'attitude Géoparc vis-à-vis des tiers et partenaires.

MISE EN OEUVRE DE LA CHARTE D'ETHIQUE

La Charte d'Ethique du Géoparc du Jbel Bani s'applique à toutes composantes, partenaires, co-traitants, collaborateurs en conjonction avec documents auxquels elle fait référence.

Tout collaborateur du Géoparc est personnellement tenu d'en mettre en oeuvre les valeurs et principes et de se conformer à ce qu'elle énonce.

Les diverses composantes hiérarchiques du Géoparc du Jbel Bani assurent sa diffusion auprès de l'ensemble des acteurs ayant à opérer et traiter au sein de notre organisation.

Afin d'assurer la réelle application et mise en oeuvre de notre Charte d'éthique, un responsable de la Charte d'éthique sera nommé au nom du Géoparc du Jbel Bani. Il sera investi des missions suivantes :

Assister l'ensemble des composantes du Géoparc dans la diffusion de la charte d'éthique,
Coordonner les actions de sensibilisation à la charte d'éthique pour tout nouveau contractant opérationnel,

Participer à la définition de procédures d'application de la charte,

Recueillir toute difficulté d'application ou d'interprétation de la charte d'éthique qui serait soulevée par un collaborateur et/ou partenaire : à cette fin, il recueillera toute information relative aux manquements aux principes de responsabilité,

Etablir un rapport annuel sur la mise en oeuvre de la Charte d'Ethique à destination du Chef de Projet coordonnateur qui aura et devra mettre celui-ci à l'ordre du jour du premier Conseil d'administration de chaque exercice annuel.

Le responsable de la Charte d'éthique du Géoparc du Jbel Bani rend compte auprès du CPC et Président de l'AMDGJB. IL est autorisé à constituer son réseau de correspondants locaux. Pour acceptation

Tata le : Patrick Simon

El Wartiti Mohammed Le Chef de Projet Coordonnateur
Scientifique Professeur Saaid Amzazi

Président du Comité

Docteur Omar Halli Président

Université Mohammed V Rabat Président Université Ibn Zohr Agadir